

Pour compléter leur temps de travail, les AESH ont des idées !

AED - AESH

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



À la conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, il a été annoncé, dans l'objectif d'assurer la continuité de l'accompagnement des enfants, que les AESH pourront accéder à un temps plein. Le plus pertinent pour aborder le sujet était de solliciter les premières et premiers concernés. C'est ce qu'a donc fait la section UNSA Éducation de Nouvelle Aquitaine, une centaine d'AESH ont accepté de nous faire part de leurs idées, en voici une recension.

Les AESH qui nous ont répondu envisageraient de pouvoir compléter leurs missions en incluant des activités administratives, des ateliers pédagogiques, des temps de préparation, des interventions en dehors des horaires de classe, et des collaborations étroites avec les enseignants, leurs collègues et d'autres professionnels de l'éducation.

Un grand nombre de suggestions est axé sur **l'aide directe aux élèves**. Est évoquée la possibilité d'offrir **une assistance supplémentaire à d'autres élèves en fragilité**, avec ou sans notification MDPH ; d'aider aux devoirs, de fournir un soutien scolaire et une méthodologie adaptée, ainsi que de s'occuper des enfants en difficulté ou décrocheurs dans la classe des élèves suivis ou dans d'autres classes. Par ailleurs, l'idée d'être présent lors des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) a été mentionnée.

Les AESH ont également souligné l'importance des collaborations et des concertations. Un temps dédié (et reconnu !) pour **la concertation et le travail commun avec les enseignants**, afin d'organiser les adaptations nécessaires pour les élèves concernés, est indispensable. Les AESH souhaitent également pouvoir **échanger et partager des expériences avec leurs collègues, et collaborer étroitement avec d'autres spécialistes** tels que les orthophonistes, ergothérapeutes et éducateurs. Certaines propositions visent aussi à renforcer la collaboration avec le RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté) et à consacrer du temps aux échanges avec les élèves accompagnés pour évoquer par exemple leur intégration, leurs relations avec leurs pairs et les aider si besoin dans la gestion de conflits.

Le volet administratif et pratique n'est pas en reste, les AESH proposent d'apporter **une aide administrative à la direction et à la vie scolaire**, de participer à **l'organisation de l'accompagnement et à la constitution de dossiers d'aide aux élèves**, ainsi que d'assurer l'accueil aux horaires d'entrée et de sortie d'école. Certaines suggestions incluent également un soutien aux professeurs, similaire à celui des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), ou une assistance aux ATSEM en maternelle.

D'autres propositions se concentrent sur des tâches spécifiques, telles que l'aide supplémentaire aux élèves disposant d'une notification particulière, **l'accompagnement pendant les temps périscolaires** tels que la cantine, la possibilité d'adapter les horaires pour aider les élèves lors des évaluations, l'accompagnement des trajets pour des rendez-vous spécifiques, la participation à des stages de remise à niveau, et **la création de temps calmes dans une salle adaptée** pendant les heures de permanence.

De plus, des AESH souhaitent participer à des missions supplémentaires visant à rendre l'enseignement plus accessible aux élèves en situation de handicap. Ces missions incluraient notamment de **pouvoir être référent handicap** au sein d'une école ou d'un établissement du secondaire, de **développer des ateliers** sur la psychologie de l'enfant et la neuro-atypie, d'intervenir dans des maisons spécialisées pour les enfants en situation de handicap, d'apporter une aide dans des cours où ils ont des compétences particulières, d'accompagner les parents, ou d'assumer des responsabilités d'assistant pédagogique.

Des AESH proposent également **une réorganisation de leur temps de travail**, en l'alignant davantage sur celui des enseignants. Cela leur permettrait d'avoir **des heures dédiées à la préparation et à l'organisation de leur accompagnement**. Ils demandent également un temps consacré à la recherche et à l'appropriation d'outils afin de pouvoir mieux soutenir les élèves.

La participation aux projets pédagogiques est également soulignée. Les AESH proposent d'animer des ateliers pédagogiques tels que des sessions de philosophie en petits groupes, des jeux, des séances de lecture, ou encore de la relaxation. Participer activement aux projets de l'établissement aux côtés des enseignants, et pouvoir bénéficier d'une reconnaissance à travers le PACTE est aussi une suggestion. En outre, l'accompagnement lors des sorties scolaires et des projets culturels est considéré comme essentiel.

Enfin, les AESH expriment **le besoin de formations et de remises à niveau pour améliorer leur accompagnement des élèves**. Un appui spécifique en matière de formation et de mise à jour des compétences, notamment en ce qui concerne la prévention du harcèlement et les cours d'empathie, serait apprécié. La possibilité de participer à la formation des futurs AESH est également suggérée.

Les idées et possibilités ne manquent donc pas pour permettre aux AESH d'exercer leur métier, à temps complet, pour le plus grand bénéfice des élèves notifiés et des établissements qui les accueillent. Il reste à déterminer ce qui est concrètement possible, ce qui est déjà fait sans être forcément reconnu, tout en veillant à ce que les AESH ne deviennent pas "corvéables à merci" et soient respectés concernant leur charge de travail et le sens de leurs missions.

Cela va tout à fait dans le sens de l'action de **l'UNSA Éducation qui revendique un métier d'accompagnant qui ne se limite pas au temps scolaire, mais à tous les temps éducatifs**

avec une règle qui doit être un accès au contrat à temps plein.

Une affaire à suivre...

[Article publié sur le site UNSA éducation](#)